

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : Mme Rivollier

Présents : Mme Morel, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, MM. Aymont, Ameno, Carlod, Vesin, Deville

Excusées: Mmes Amorin, Nury

Absente : Mme Bigot

Ordre du Jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 février 2016**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Communauté de Communes : mutualisation des services**
- **Rénovation du Foyer Rural**
- **Liaison piétonne et cyclable entre Collonges et Ecorans**
- **Accessibilité des bâtiments publics**
- **Délibération fixant le montant des dépenses d'investissement avant le vote du budget**
- **Rapport des Commissions municipales**
- **Courriers-Divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Rivollier est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 février 2016

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 février 2016 est adopté, à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de la Sarl Japomme, M. Bertolini, 231 rue de la Bière, cadastrée F 1759 de 495 m².
Acquéreur : Commune de Collonges.
- La propriété de M. et Mme Seissau, Chemin des Arbalettes, cadastrée B 1209, B 1210 et B 1268 de 1010 m² au total,
Acquéreurs : M. et Mme Nicolas Bachelard, 275 route de Saint Jean de Gonville, 74100 Annemasse.

La commune et la communauté de communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4. Communauté de Communes – Mutualisation des services

Le code général des collectivités territoriales impose aux intercommunalités d'adopter dans le délai d'un an qui suit le renouvellement général des conseillers municipaux un schéma de mutualisation des services.

Actions de mutualisation retenues pour 2016 : service commun ADS, mise à disposition des services pour les eaux pluviales. Groupement de commande : maintenance des poteaux incendie, mise à jour du réseau des eaux pluviales.

Autres actions de mutualisation à étudier pour une mise en place 2017-2020 : ressources humaines : paye, santé, formation. Commande publique : groupements d'achats, fournitures, consommables ou de prestations (maintenances diverses) accompagnement dans les procédures des marchés publics.

Systèmes d'information : SIG commun, fibre optique commune, achats de matériels et logiciels, conseil informatique, archivage et stockage des données informatiques.

Archives communales et intercommunales.

L'adhésion aux services mutualisés repose sur le principe du volontariat.

Le travail sera réalisé par deux instances : un comité de pilotage (conférence intercommunale des maires) et un comité technique composé des DGS, DGA, secrétaires de mairies et des communes membres.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le schéma de mutualisation proposé par la communauté de communes.

5 . Plan de financement pour la rénovation du Foyer Rural

Le conseil départemental, au titre de la dotation territoriale 2016, nous octroie une subvention de 150 000 €.

Cela modifie le plan de financement initialement prévu et nous devons présenter au conseil départemental un nouveau tableau de financement.

L'estimation des travaux s'élève à 1 268 931, 42 € HT à laquelle s'ajoutent :

- La mission de contrôle technique SOCOTEC	5400,00 € HT
- La mission de coordination SPS SOCOTEC	3950,00 € HT
- L'étude de sol AIN GEOTECHNIQUE	2600,00 € HT
- Les diagnostics amiante et plomb JURITEC	1940,00 € HT
- Les honoraires du cabinet BAILLET	96 375,00 € HT
- Frais de publicité	1940,00 € HT

Soit un total estimatif de 1 381 136.40 € HT.

Le plan de financement HT de ces travaux est le suivant :

- Fonds propres :	787 736.40 €
-------------------	--------------

- Emprunts :	350 000,00 €
- Etat – DETR :	90 000,00 €
- Autres : SIEA :	3400,00 €
- Conseil départemental :	150 000,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le nouveau plan de financement pour la rénovation du Foyer Rural, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

5. Liaison piétonne et cyclable entre Collonges et Ecorans

Nous avons demandé une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement des collectivités auprès de l'Etat.

M. le Maire propose d'inscrire cette dépense au budget communal et demander une subvention de l'Etat pour financer ce projet.

Estimation du coût de la réalisation : 162 000 € HT avec la possibilité d'une subvention de 80 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'inscrire cette dépense au budget communal, demande une subvention de l'Etat pour financer ce projet, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

6. Accessibilité des bâtiments publics

Les rapports établis par SOCOTEC concernent les bâtiments publics suivants : Mairie, église, école primaire, gendarmerie, La Poste, les salles polyvalentes I et II, et l'ancienne école d'Ecorans, ont été transmis à la Préfecture pour validation.

Le montant des travaux d'accessibilité est le suivant : Mairie : 35 000 € HT, La Poste : 3100 € HT, les salles polyvalentes I et II : 4000 € HT, l'ancienne école d'Ecorans : 10 000 € HT, l'église : 700 € HT, et l'école primaire : 12 200 € HT.

M. le Maire propose de prendre une délibération engageant la commune dans la démarche d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager la commune dans la démarche d'accessibilité et à signer tout document concernant ce dossier.

7. Délibération fixant le montant des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Cette délibération a été prise lors du conseil municipal du 12 janvier 2016.

M. le maire rappelle que cela lui permet de régler des factures en investissement avant le vote du budget si le conseil municipal l'a autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

8. Rapport des commissions municipales

- M. le Maire informe les membres du conseil sur l'état des travaux au Foyer Rural. Il y a eu un problème d'étanchéité. Le nécessaire est fait auprès des entreprises titulaires du marché pour remédier à cela.
- Urbanisme : M. le Maire rappelle que la communauté de communes apporte une assistance dans le traitement des dossiers. Cela se passe très bien.

9. Courriers- Divers

- Estimation des domaines propriété Lacombe :
France Domaine a estimé cette propriété à 170 000 €. Un courrier sera fait à la famille Lacombe pour leur proposer une acquisition par la commune.
- SAS BEKA. Mme Amorin a demandé le retrait du courrier qu'elle avait adressé au Conseil Municipal.
- M. le Maire donne les dates des assemblées générales du verger Tiocan et de l'association Ni putes ni soumises.
- Groupement paroissial Thoiry-Challex : Suite aux événements de saccages et profanations de ces derniers mois dans le diocèse de Belley-Ars, le Père M. Monnoyeur demande que soient sécurisés les points sensibles des lieux de culte, et notamment que les portes de sacristie soient équipées de fermetures « trois points ».
- Echo du Fort l'Ecluse : le festival de musique du Pays de Gex se tiendra à Collonges en juin 2017. Cette année, il aura lieu à St Genis Pouilly.
- SDIS : le lieu retenu pour la future caserne des pompiers est situé sur la commune de Farges. En principe, le projet devrait voir le jour en 2021-2022 si le budget est disponible au conseil départemental. Cette caserne remplacerait celle de Collonges, devenue exigüe et mal située pour le départ des secours.

La séance est levée à 21h15.
